INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
07 Mars 2022

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 07 Mars 2022, au Centre des Loisirs au 15, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents en ligne:

Madame Nancy Litalien
Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé
Madame Maryse Pilon
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /greffière/sec.-très. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

17 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h33. Madame Chantal Gagnon, mairesse, souhaite la bienvenue.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution No 026-22

Il est proposé par Nancy Litalien, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2022
Résolution No 027-22

Il est proposé par Steve Boucher, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 07 février 2022. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER
Résolution No 028-22

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer du mois de février 2022 ainsi que les dépenses incompressibles du 01 février au 28 février 2022 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-France Gagnon, ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de février 2022 comportant les numéros de chèques de #9116 à #9133 totalisant 73 811.13$;

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 01 février au 28 février 2022, apparaissant au tableau ci-dessous :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
Agence de Revenu du Canada (DAS)	1 559.64$
Alarme 911 (Loisirs)	19.49$
Frais de banque	62.00$
Hydro-Québec:	
Éclairage des rues public	227.87$
Édifice municipal	2 590.63$
Intérêt Prêt #2 TECQ 2014-2018	1 005.82$
Intérêt sur emprunt temporaire	99.49$
Intérêt Prêt #5 Niveleuse	981.04$
Intérêt Prêt #6 Réseau d'Égoût	270.68$
Intérêt Prêt #8 Édifice mun.	20 512.18$
Iristel (Téléphone-bureau municipal)	285.54$
Les Pétroles BSL S.E.C. (Huile à diésel)	3 329.61$
Location du photocopieur	161.75$
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 343.27$
Remb. Capital Niveleuse	63 498.00$
Remb. Capital Réseau d'Égoût	14 400.00$
Salaire des employé(e)s (Février 2022)	6 950.80$
Salaire des élu(e)s (pour le mois de janvier 2022)	1 962.61$
Salaire des élections	558.67$
Télus communication	161.46$
Télus Mobilité Cellulaires	430.66$
Télus Québec (Centre des Loisirs)	50.04$
Total	**123 461.25$**

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Résolution No 029-22

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet de nommer un des conseillers comme maire suppléant en cas de vacance au poste de maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Christian Baril, et résolu à l'unanimité;

DE NOMMER Maryse Pilon comme mairesse suppléante pour la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts.

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LA CAISSE DESJARDINS ET MITIS-OUEST

Résolution No 030-22

IL EST PROPOSÉ par Nancy Litalien, et résolu à l'unanimité.

D'AUTORISER Maryse Pilon, mairesse suppléante, et madame Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts tous les effets bancaires;

D'AUTORISER madame Joëlle Lepage, adjointe administrative et secrétaire trésorière adjointe, à signer tous les effets bancaires en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

DE REMPLACER toutes résolutions adoptées sur le sujet par la présente.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE EN L'ABSENCE DE LA MAIRESSE DE LA MUNICIPALITE

Résolution No 031-22

CONSIDÉRANT QUE le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts désigne Maryse Pilon pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette.

ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES 2022
Résolution No 032-22

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

En conséquence, en vertu de l'article 1022 et suivant du Code municipal, il est proposé par Steve Boucher et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité, et d'autoriser la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de Rimouski-Neigette.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #273-22
Résolution No 033-22

Madame Nancy Litalien, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #273-22 décrétant une dépense de 47 000 $ et un emprunt de 47 000$ pour la création d'une réserve foncière.
- dépose le projet du règlement numéro #273-22 intitulé règlement décrétant une dépense de 47 000 $ et un emprunt de 47 000$ pour la création d'une réserve foncière.

DÉPÔT DU 2e PROJET DE RÈGLEMENT #266-21
Résolution No 034-22

Madame Maryse Pilon, conseillère, par la présente :

- dépose le 2e projet du règlement numéro #266-21 intitulé règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin de remplacer les plans des grandes affections du sol.

DÉPÔT DU 2e PROJET DE RÈGLEMENT #267-21
Résolution No 035-22

Madame Marie-France Gagnon, conseillère, par la présente :

- dépose le 2e projet du règlement numéro #267-21 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'abroger et de remplacer les cartes du plan de zonage.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 036-22

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nancy Litalien que la séance soit levée. Il est 20h05.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

.....
Chantal Gagnon, Mairesse

.....
Nadia Lavoie, dir. gén. /greffière/sec.-trés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

ÉLECTION PARTIELLE DU 27 MARS 2022

COMPTE-RENDU DES MISES EN CANDIDATURE

L'an deux milles dix-neuf, du 04 février au 18 février, sont les jours fixés pour la mise en candidature des membres du conseil en vue d'une élection partielle.

Cette mise en candidature a lieu au bureau municipal, de 8h00 à 12h00, de 13h00 à 17h00 et le 18 février, de 9h00 à 16h30 pour combler le poste de conseiller.

Au poste de conseiller au siège #3;
La déclaration de candidature de Monsieur Steve Boucher a été déposée au bureau municipal le 17 février 2022 à 13h52 et est appuyée par 09 signataires.

À l'heure de la clôture des mises en candidature, soit 16h30, le 18 février 2022, un poste à reçu une seule proposition de candidature, donc :

Monsieur Steve Boucher est élu sans opposition au poste de conseiller,

Rédigé à La Trinité-des-Monts, le 21 février 2022

Nadia Lavoie, présidente d'élection

RAPPORT D'ÉLECTION

Moi, Nadia Lavoie, en ma qualité de présidente d'élection, je déclare :

- Avoir donné l'avis public d'élection en date du 10 février 2022 ;
- Avoir nommé madame Joëlle Lepage, secrétaire d'élection ;
- Avoir assermenté le personnel requis ;
- Avoir tenu ouvert en date du 04 février au 17 février de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le 18 février, de 9h00 à 16h30, le bureau de déclaration de candidature;
- Avoir proclamé élus la candidate au poste de conseiller;
- Avoir transmis les résultats de l'élection conformément à la loi.
- Avoir déposé aux archives municipales, les documents légaux de cette élection.

Donné à La Trinité-des-Monts, le 21 février 2022.

Nadia Lavoie, présidente d'élection

SERMENT D'OFFICE

Je, **Steve Boucher,** domicilié au 49, Chemin du Cenellier Est à La Trinité-des-Monts, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Et j'ai signé : _____